

**Avis n° 1 : A faire paraître en caractères apparents dans 2 journaux
15 jours au moins avant le début de l'enquête (avant le 1^{ER} Septembre 2018 ; délai de rigueur)**

**Commune de Sainte-Maure : Enquête publique sur
les révisions allégées n°1 et n°2 du P.L.U.**

Par arrêté municipal du 10 août 2018, monsieur le maire de Sainte-Maure a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur les révisions allégées n°1 et n°2 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

L'objectif de la révision allégée n°1 est de réhabiliter une friche économique et accueillir une nouvelle entreprise, l'objet de la révision allégée n°2 est de déclasser un Espace Boisé Classé et adapter le règlement écrit de la zone NP afin de permettre au lycée agricole de créer un nouveau système de traitement des eaux usées, l'ancien étant très déficient.

A cet effet, monsieur Guy DOUSSOT a été désigné par le Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Sainte-Maure du 17 septembre 2018 au 17 octobre 2018 aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier est disponible également sur le site de la commune : www.aube.gouv.fr.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Sainte-Maure (132 rue de Méry – 10150 SAINTE-MAURE) :

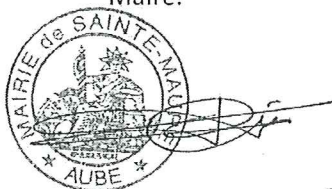
- Le lundi 17 septembre 2018 de 9 h à 11 h
- Le jeudi 04 octobre 2018 de 14 h à 16 h
- Le mercredi 17 octobre 2018 de 10 h à 12 h.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur les révisions allégées n°1 et n°2 du P.L.U. pourront être consignées :

- Sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Sainte-Maure.
- Par écrit au commissaire enquêteur : Monsieur le commissaire enquêteur, Mairie de SAINTE-MAURE, 132 rue de Méry – 10150 SAINTE-MAURE.
- Par courriel à l'adresse suivante : mairie.saintemaure.10@wanadoo.fr en précisant bien en objet qu'il s'agit de l'enquête publique sur la révision allégée n°1 ou sur la révision allégée n°2 du PLU.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Sainte-Maure, aux jours et heures habituelles d'ouverture, dès leur réception.

Monsieur Denis POTTIER,
Maire.



C.A.P REGIES
14, rue Edouard Mignot
Bât. A - CS 20001
51083 REIMS Cedex
RCS REIMS B 342 913 704 00215

C.A.P. REGIES - REIMS
Tél. 03 26 50 50 66 - Fax 03 26 50 51 57
ATTESTATION DE PARUTION

Parution(s) le(les) 30/08/18
dans L'EST ECLAIR
édition(s) 2 LIBERATION CHAMPAGNE AUBE